

# NOTE

Expéditeur : DRH

Destinataire(s) :

Tous Directeurs

Chefs de Services

Syndicats

**INTERIM DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
ANNULE ET REMPLACE LA NOTE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

***Mardi 29 septembre 2020***

CONSIDERANT :

- La décision DRH n°2019-606 ;
- la décision DRH n°2019-607 ;
- la décision DRH n°2020-79

A compter du lundi 28 septembre et jusqu'à l'arrivée du futur directeur, l'intérim de la Direction des Ressources Humaines sera assuré par :

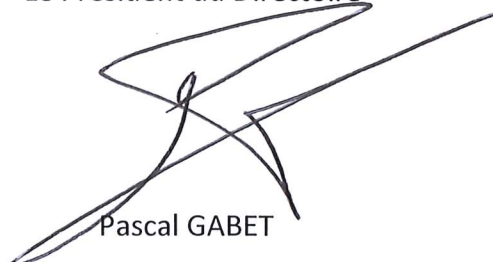
- M. Ludovic GRABNER, Directeur du Chenal et des Travaux Maritimes, pour le volet Relations Sociales et Conditions de Travail
- M. Laurent LEBLOND, Secrétaire Général, pour les volets Ressources Humaines/Gestion du Personnel, Pôle Médico-Social et Affaires Juridiques

À l'effet de signer les documents visés par les décisions ci-dessus.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site internet du Port de Rouen.

A compter de sa publication, elle peut être contestée devant le Tribunal administratif de Rouen pendant un délai de deux mois.

Le Président du Directoire



Pascal GABET